



PRÉFET DU CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires du Cantal

Affaire suivie par :
Service environnement forêt risques naturels
Unité risques naturels et nuisances
ddt-se-urnn@cantal.gouv.fr
Tél 04 63 27 66 00

Aurillac, le 22/11/2022

Le directeur départemental des territoires

à

Dreal Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle autorité environnementale

OBJET : demande d'examen au cas par cas pour une évaluation environnementale dans le cadre de la prescription du plan de prévention des risques naturels multirisques de la commune de Vic-sur-Cère

PJ : dossier de demande d'examen au cas par cas

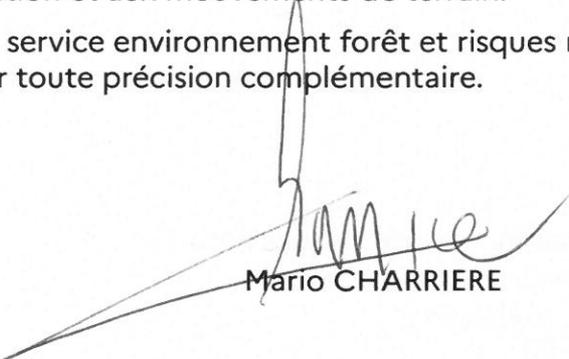
Les plans de prévention des risques naturels permettent de protéger les personnes et les biens face à un risque naturel (inondation, mouvement de terrain...).

S'agissant de la commune de Vic-sur-Cère, le plan de prévention des risques naturels approuvé le 31 octobre 2000 permet de protéger la commune sur les risques d'éboulements rocheux. Compte tenu de son ancienneté, sa révision s'avère nécessaire pour notamment mettre à jour son zonage réglementaire et son règlement vis-à-vis des mesures d'interdiction et de prescriptions.

Cette révision conduit également à étendre le plan de prévention des risques naturels de la commune au risque inondation, sur la base des caractérisations de l'aléa inondation de la Cère réalisées dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques naturels inondation des communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère approuvé en mai 2019. Cette révision permet également d'intégrer des phénomènes supplémentaires liés aux mouvements de terrain (coulées de boues, glissement de terrain, érosion des berges...). Le plan de prévention proposé de type multirisques, intégrera donc l'ensemble des risques naturels liés aux mouvements de terrain et aux inondations identifiés sur la commune.

Conformément aux articles R. 122-17 et R. 122-18 du code de l'environnement, je vous adresse le dossier concernant la commune de Vic-sur-Cère pour un examen au cas par cas permettant d'apprécier l'opportunité de réaliser ou non une évaluation environnementale pour ce plan relatif aux risques inondation et aux mouvements de terrain.

L'unité risques naturels et nuisance du service environnement forêt et risques naturels se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.



Mario CHARRIERE